



# L'ÉCHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la mairie de Franchesse

N°8

Décembre 2004



## Infos pratiques

### Deux idées cadeaux très locales !

Un livre sur le passé de la commune.

**Essai monographique sur FRANCHESSE, depuis ses origines jusqu'à la révolution**, par G. GIRAUDET et G. BOURDERIOUX, membres de la Société d'Emulation du Bourbonnais. Prix : 25 Euros

Un livre retraçant la vie d'un homme né à Franchesse en 1878, maire de la commune de 1912 à 1919, député de l'Allier et grande figure du pacifisme lors de la grande guerre.

**Pierre BRIZON, Pacifiste, Député socialiste de l'Allier, Pèlerin de Kienthal** par Pierre ROY; Prix : 23 Euros

Ces 2 ouvrages sont en vente chez Annie Serre et à la Mairie.



## JOYEUX NOËL

ET

## BONNE ANNÉE 2005



### Inscription sur les listes électorales

Les demandes seront reçues **en mairie jusqu'au 31 décembre 2004**, dernier délai. Toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se rendre à la mairie, peut adresser sa demande par correspondance sous pli recommandé ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

### Le mot du Maire

*J'ai le plaisir de vous présenter, en cette fin d'année, notre nouveau bulletin d'informations.*

*2004 aura été une année charnière en matière d'intercommunalité, puisque notre communauté de communes s'affirme petit à petit et devrait, au fil du temps, avoir de plus en plus d'impact sur notre vie municipale.*

*Année charnière également pour notre projet d'école. Les travaux ont débuté en novembre et avancent rapidement. Je n'exprimerai qu'un seul regret : que nos artisans n'en soient pas les acteurs, mais le règlement des marchés publics est incontournable.*

*Les quelques mois qui viennent devraient encore être assez chargés si nous voulons que nos jeunes enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles à la rentrée 2005.*

*Somme toute, c'est une perspective plutôt motivante, et qui s'inscrit bien dans cet élan de revitalisation que nous nous efforçons de mettre en oeuvre pour notre commune.*

*Dans l'immédiat, j'espère que vous aurez plaisir à lire les quelques pages qui suivent, je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs voeux pour une année 2005 à la hauteur de vos espérances.*

Le coût de distribution du bulletin ayant considérablement augmenté, nous avons sollicité les artisans et commerçants de la commune. Nous les remercions d'avoir accepté de nous confier leur publicité.

**C'est également une occasion de les présenter et de vous les recommander.**

## Que faire dans notre commune?



### Relais bibliothèque

Situé Faubourg de la Madeleine, il est ouvert à tous les habitants de la commune.

Robert Dard vous y accueille un mercredi sur deux, de 15h à 17h. Le prêt de livres est gratuit.

Dates d'ouverture du 1<sup>er</sup> semestre 2005 :

12 et 26 janvier - 9 et 23 février - 9 et 23 mars - 6 et 20 avril - 4 et 18 mai - 1, 15 et 29 juin - 13 et 27 juillet.



### Club informatique

Le club, installé au 1<sup>er</sup> étage du presbytère, fonctionne actuellement le jeudi de 16h à 18h et de 18h à 20h. Une nouvelle formation débutera mi-janvier (débutants ou sans connaissance informatique).

Renseignements : Jean Claude JACQUET

Tél. : 04 70 66 27 97 (à partir du 12 janvier 2005)



### Gymnastique

Tous les jeudis, de 19h à 20h, à la salle polyvalente.

Renseignements : Annette FLEURY

Tél. : 04 70 66 22 51



### Atelier musical

Cet atelier mis en place par le Centre Social de Lurcy-Lévis fonctionne le mardi et le vendredi, de 18h à 20h, dans la salle du presbytère, place de la Poste.

Renseignements : Eric CORMAN

Tél. : 04 70 66 33 80



### Ateliers artistiques

#### Aquarelle

Activité proposée par Olga CAMFFERMAN, le vendredi de 14h à 17h, à son domicile.

Renseignements : 04 70 66 27 87

#### Peinture, aquarelle, modelage et peinture sur bois.

Activités proposées par Patricia COTTE et l'association Adéquat, un jeudi sur deux, de 14h à 16h, à la salle polyvalente.

Renseignements : Adéquat - Tél. : 04 70 67 12 63

Patricia COTTE - Tél. : 04 70 66 26 78

#### Moulage

Stage de 5 jours (entre 3 et 5 stagiaires) proposé par Michel LAMBOLEY à son domicile.

Renseignements - Tél./Fax : 04 70 66 29 77

### Les manifestations du 1<sup>er</sup> semestre 2005

Vœux du Maire : 9 janvier

Rifles du club des retraités : 24 avril

Marché Bio (municipalité) : 1<sup>er</sup> mai

Commémoration de l'armistice du 8 mai

Concours de pétanque de l'A.S.F. :

14 juillet et 6 août

Fête patronale (Comité des Fêtes) : 6, 7 et 8 août

Feu d'artifice (Comité et municipalité) : 8 août

Expositions artistiques :

(Artistes locaux et Municipalité)

week-end du 30 avril et 1<sup>er</sup> mai

été : du 2 juillet au 28 août



Jean-François DESTERNES

"Les quatre Vents"

Route d'Ygrande

03 160 FRANCHESSE

Tél / Fax : 04 70 66 14 18

Couverture - Zinguerie - Ardoises  
Réfection de toitures anciennes



**JEUDY**

**ETs JEUDY S.A**

Route d'Ygrande

03 160 Franchise

Tél : 04 70 66 26 90

Fax : 04 70 66 25 77

plants de pomme de terre # aliments # engrais # phytos # semences # céréales et produits du sol



## Emploi

- Vous pouvez désormais vous inscrire comme **demandeur d'emploi sur Internet** : [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

- Une association intermédiaire à votre écoute:  
**Nord Bocage**- 1, Boulevard Gambetta - BP 8 -  
03320 Lurcy-Lévis -

Tél. 04 70 67 85 59 Fax : 04 70 67 86 42 -  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h -

Permanences à Bourbon l'Archambault les  
lundis matins.

**Cette association est au service des  
demandeurs d'emplois mais aussi des artisans,  
commerçants et chefs d'entreprises ayant  
besoin d'un coup de main.**

- Un nouveau service, entièrement gratuit,  
conçu pour les associations : **le chèque emploi  
associatif.**

**Responsable d'associations, l'Urssaf de l'Allier  
vous propose d'accomplir en toute simplicité  
les formalités liées à l'embauche et l'emploi de  
salariés. Renseignements :**

Centre national du Chèque emploi associatif,  
au numéro vert : 0 800 1901 00  
Urssaf de l'Allier, au 04 70 48 38 55  
site Internet : [ww.cea.urssaf.fr](http://ww.cea.urssaf.fr)

### Le R.M.A.

#### (Revenu Minimum d'Activité)

#### Une nouvelle chance pour l'emploi !

Ce nouveau contrat d'insertion a pour ambition  
de rapprocher les travailleurs et les  
entreprises, de faire en sorte que les uns et les  
autres "partagent leurs opportunités". D'un côté,  
les bénéficiaires du RMI volontaires apportent  
leur force de travail et leurs compétences à une  
entreprise avec laquelle ils signent un contrat de  
travail aménagé. De l'autre côté, l'entreprise  
volontaire signe avec le Conseil Général une  
convention RMA par laquelle elle s'engage à  
former ou à remettre à niveau son nouvel  
employé.

Le RMA est un contrat de travail à temps  
partiel, 20 heures minimum par semaine, d'une

durée de 6 mois, renouvelable 2 fois dans la  
limite de 18 mois, il s'inscrit dans le parcours  
d'insertion défini entre le Département et le  
bénéficiaire et a pour vocation de favoriser  
l'insertion socioprofessionnelle. Il s'agit d'un  
nouveau contrat de travail relevant de règles  
spécifiques définies au code du travail, sous  
forme d'une convention tripartite individualisée.

#### *Pour en savoir plus:*

#### **Conseil Général de l'Allier**

1, avenue Victor Hugo - BP 1669  
03016 Moulins cedex  
Tel : 04.70.34.40.03  
Site Internet : [www.cg.03.fr](http://www.cg.03.fr)

**N° vert 0 800 00 03 03 (appel gratuit)**

Site du ministère du travail, de l'emploi et de la  
cohésion sociale :  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

*(Communiqué du Conseil Général de l'Allier)*



### Famille

- **Site Assistantes Maternelles** : [www.cg03.fr](http://www.cg03.fr)  
Des informations pour les assistantes  
maternelles et les parents à la recherche  
d'assistantes maternelles.

- **Relais Assistantes Maternelles ( R.A.M.):  
ouvert aux parents et assistantes maternelles  
de Franchise.** L'animatrice, Claudine Jacquy,  
vous accueille sur rendez-vous (tél. 06 64 15 03  
16 ) tous les jeudis de 14h à 19h et les vendredis  
de 9h à 12h, à la galerie de la salle polyvalente de  
Bourbon l'Archambault.

- **Service d'Information aux familles.**  
**Quelque soit la question que vous vous posez  
(consommation, logement, vacances...)  
contactez le S.I.F.** au 04 70 48 70 65 ou rendez  
vous à l'UDAF, 19, rue de Villars à Moulins, du  
mardi au vendredi, de 13h30 à 16h.

AVIS ...

Aux artistes



De nombreuses réunions d'informations et de consultations entre artistes, amis des arts et associations, en 2003 et 2004, ont permis la création de l'association **Les Féd'arts**. L'objet de cette association loi 1901 est de fédérer artistes, amis des arts et associations, tant dans le domaine privé que public. Créer un réseau d'échanges, de pratiques, d'expériences et de compétences. Favoriser les rencontres pour permettre de se connaître, d'échanger des informations, faire naître des projets, soutenir des actions par l'alliance des compétences. Des rencontres avec les artistes ont mis en évidence le manque actuel de support de communication regroupant les métiers d'art et la nécessité de créer un outil de promotion en communication pour valoriser leur savoir-faire et signaler les ateliers. Pour palier à ce manque, **l'association a projeté de constituer un guide inédit des arts**, rassemblant artistes, peintres, sculpteurs, plasticiens, artisans d'art, artistes multimédia, qui s'adressera aussi bien aux populations résidentes que touristiques, aux différents pouvoirs culturels du département de la région, du pays, de l'Europe, etc... L'association travaille dès à présent à la création d'un événement important pour inaugurer ce guide.

**Renseignements au 04 70 66 39 72**

Aux écrivains



L'Association de Reconnaissance des Auteurs de Langue Française a pour objectif principal **d'aider les écrivains dans leurs démarches**. Actuellement à la recherche de manuscrits pour son comité de lecture, l'A.R.A.L.F. vous invite à lui faire parvenir les vôtres : vous recevrez en retour un avis du comité (fiches de lecture ou avis synthétique) et votre ouvrage pourra éventuellement être orienté vers un éditeur.

**A.R.A.L.F. - Théâtre du chien qui fume - 75, rue des teinturiers - 84000 Avignon -  
Tél : 06 11 87 55 18 - Fax : 04 90 86 80 68**

Aux constructeurs, aménageurs,  
restaurateurs...



Vous avez un projet, concernant une maison ou un bâtiment agricole, le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) peut vous guider, vous conseiller

gratuitement et objectivement sans se substituer au maître d'œuvre.

Un architecte intervient sur le site du projet pour un conseil personnalisé uniquement sur rendez-vous au **04 70 20 11 00**

**C.A.U.E. - 14, Cours Jean Jaurès -  
03 000 Moulins**

Aux personnes révoltées par les mauvais traitements envers les animaux



Chaque jour, **la S.P.A.** reçoit de nombreux courriers et appels téléphoniques pour signaler des animaux maltraités ou vivant dans de mauvaises conditions. N'ayant pas la possibilité de rémunérer des inspecteurs sur tout le territoire, les enquêtes sont confiées à des délégués enquêteurs bénévoles. Ceux-ci sont en nombre insuffisant et toutes les enquêtes ne peuvent être effectuées faute de délégués sur certains secteurs.

**Si vous souhaitez devenir délégué** et pour tous renseignements complémentaires sur le service des délégués S.P.A., demandez une documentation "Délégué- Enquêteur" à : **S.P.A. - Service délégués - 39, Bd Berthier - 75 847 Paris Cedex 17 ou 3615 SPA ou <http://www.spa.asso.fr>**

---

Une réponse en moins de 3 minutes à  
une demande élémentaire de  
renseignement administratif ...

C'est maintenant possible grâce au numéro de téléphone unique : le **3939**.

Ce service est accessible du **lundi au vendredi**, de **8h à 19h** et le **samedi** de **9h à 14h**, au tarif de **0.12 Euro la minute** à partir d'un poste fixe.

*Communiqué du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'état.*

---

Internet à haut débit

Lors de la réunion du 6 octobre 2004, le Conseil Municipal a émis le vœu que **la commune de Franchesse soit desservie le plus rapidement possible en matière de haut débit** et a chargé le Maire d'intervenir en ce sens auprès des instances départementales.



## Les Ch'tites Canailles

Halte-garderie itinérante - Ludothèque

Relais Assistantes Maternelles

Tous les quinze jours, le **mardi de 13h30 à 19h** ou le **mercredi de 9h à 12h**, la halte-garderie itinérante s'installe dans la salle polyvalente. Valérie, Sabine, Claudine et Pierrick accueillent les enfants de 3 mois à 6 ans pour des activités d'éveil (pâte à sel, pâte à modeler, coloriage, découpage, peinture, activités motrices, musique...), des temps d'échanges, de lecture et de découverte du multimédia.

Le **projet pédagogique** de 2005 s'orientera vers la découverte des produits locaux et aura pour thème "**Les 5 sens en éveil au cœur du Bocage Bourbonnais**". Tout au long de l'année, des visites et interventions seront organisées avec différents artisans.

L'association organisera **une bourse aux vêtements au printemps 2005**.

### Tarif de la halte-garderie :

adhésion annuelle (année scolaire) : **7 euros**

+ **un tarif horaire** par enfant calculé en fonction des revenus et suivant un barème CAF.

Pour les enfants de plus de 4 ans, le tarif est de 1 Euro de l'heure.

### Tarif de la ludothèque :

**adhésion** à la halte - garderie

+ **cotisation annuelle** de 8 Euros

Pour toute inscription, se munir du carnet de santé de l'enfant, du numéro d'allocataire CAF ou MSA, d'une photocopie du dernier avis d'imposition et du livret de famille.

Vous pouvez trouver les plannings de passage en Mairie.

**N'hésitez pas à aller rencontrer l'équipe**

**éducative ou à la contacter au 06 64 15 03 16**

**Pascal GERBIER** *Chef d'établissement*  
3, Place de la Poste  
Tél : 04 70 66 27 50

DÉPART DU COURRIER :  
15H30 EN SEMAINE et  
11H 45 LE SAMEDI

LA POSTE

La Poste de Franchesse vous propose des produits de **prêt à poster** pour vos envois en France et à l'étranger, ainsi que toute une gamme de produits financiers pour vos **placements** ou bien pour préparer votre **retraite**. N'hésitez pas à nous contacter aux **heures d'ouverture** du **lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h** le samedi, de 9h à 11h30.



## Les déchets

Pour notre commune, la **collecte des ordures ménagères** est assurée par le **S.I.R.O.M. de Lurcy-Lévis** et la **collecte sélective** par le **S.I.C.T.O.M. Nord Allier** basé à Chézy.

**S.I.R.O.M.**

*"du nouveau pour la facturation"*

Suite aux remarques et mécontentements de nombreux contribuables, le Comité d'Administration a décidé que la **facturation de la redevance sera établie tous les trimestres** plutôt que deux fois par an, à partir de 2005.

En effet, dès 2006, le **coût total du service de ramassage des ordures ménagères** devra être **entièrement supporté par la redevance des usagers**, sans aucune subvention communale, selon la réglementation en vigueur rappelée par Monsieur le Préfet dans un courrier du 11.10.02

Tous les administrés seront ainsi facilités pour la gestion de leur budget familial par l'étalement de la facturation.

**S.I.C.T.O.M.**

*"précisions dans le tri des plastiques"*

**Vous pouvez trier les bouteilles et les flacons en plastique** quelle que soit leur taille, gros jerricans comme petits flacons de shampoing. **N'oubliez pas d'y remettre les bouchons**, ils évitent de souiller les autres emballages.

Un problème, un doute, une question, appelez le **numéro vert : 0 800 835 853**



**CHAUFFAGE - PLOMBERIE**

**COUVERTURE - ELECTRICITÉ**

**SARL LAVIGNON**

4, Rue du 19 Mars 1962

03 160 Franchesse

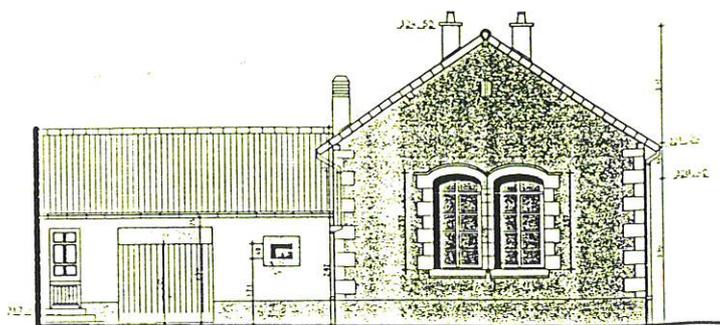
Tél : 04 70 66 26 16

# L'école communale dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal ( R.P.I.) Franchesse / Saint-Plaisir

*Les effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre 2005*

	Saint-Plaisir	Franchesse	total
CM2	4	1	5
CM1	5	0	5
CE2	4	3	7
CE1	4	2	6
CP	3	5	8
GS	3	6	9
MS	2	3	5
PS	5	5	10
TPS	1	4	5
Total	31	29	60

*Plan de la façade Nord Ouest*



Ce tableau est établi, au 15/11/2004, à partir des données fournies par la mairie de St-Plaisir et des réponses des familles de Franchesse qui ont souhaité inscrire leur(s) enfant(s) (enquête de juin 2003).

Nous ne pouvons pas faire de prévisions à long terme, toutefois nous observons à Franchesse une moyenne de 5 naissances par an avec un record de 7 naissances en 2004 !

### **Répartition des élèves sur les deux écoles:**

Franchesse devrait accueillir les petits de 2 à 5 ans (toutes les sections de maternelle) et Saint -Plaisir ceux de 6 à 11 ans (primaire, du CP au CM2).

### **Fonctionnement**

La **semaine** se déroulera sur **4 jours** comme à Saint-Plaisir.

**Ramassage scolaire, de commune à commune**, organisé et financé par le Conseil Général.

**Garderie** : les horaires seront définis en fonction des besoins des familles.

**Restauration** : repas de qualité, confectionné par "Le Chuchal", arrivant chaud dans la salle prévue pour le déjeuner des enfants.

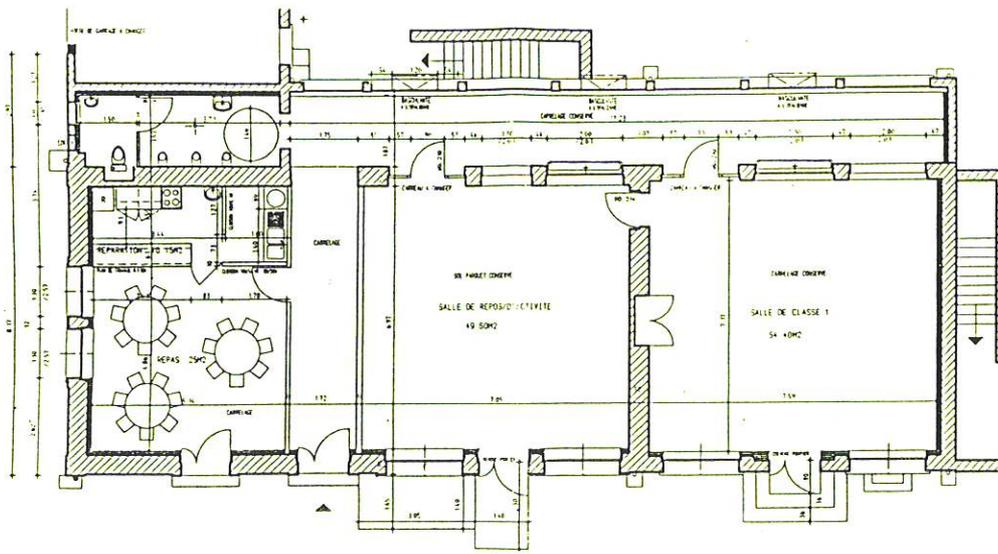
**Personnel** : 1 personne assistera l'enseignant durant le temps scolaire.

2 personnes seront présentes pour organiser et servir le déjeuner.

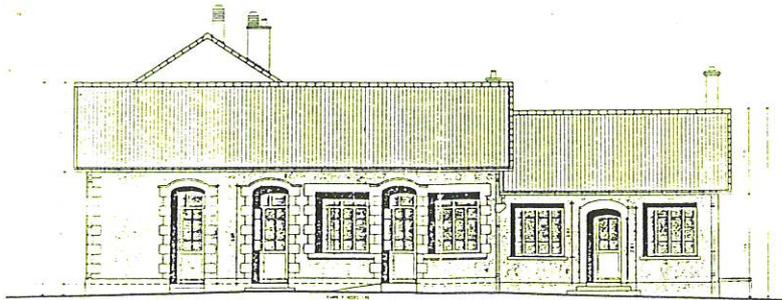
**Matériel**: l'équipement des salles de repas et de classe sera neuf et adapté à de petits enfants. La salle utilisée pour la garderie, le coin repos, la motricité...sera aménagée avec le mobilier de l'ancienne école.

Si vous possédez des livres en bon état pour petits dont vous voulez vous défaire, nous les accepterons avec plaisir pour créer un coin bibliothèque.

Une réunion d'informations a réuni quelques parents le 17 novembre, il a été décidé d'en organiser une autre en juin 2005. A cette date là, les enseignants des deux écoles seront nommés et les travaux terminés.



Aménagement  
intérieur  
du bâtiment



Plan de la façade Sud Ouest

Etat civil



*Naissances*

**Alban BERNARD**, né le 20 août, fils de Sandrine  
AVELLATTE et Fabrice BERNARD,  
domiciliés à la "Chevreille"  
**Arune LAMBERT**, née le 10 novembre,  
fille de Géraldine BRUN et Renaud LAMBERT,  
domiciliés "Les Beugnants"  
**Christopher DIAT**, né le 18 novembre,  
fils de Carine et Sébastien DIAT,  
domiciliés à "La Rougeasse"

*Mariage*

**Christiane BARAS** et **Roger GANDON**,  
domiciliés "Le Lieu Belin",  
mariage célébré le 29 août

*Décès*

**Corinne CANCRE**, domiciliée à "Perçon", décédée le  
16 août  
**Simone CHALMIN**, née BOUCHON, domiciliée  
"Les Espinasses", décédée le 3 octobre  
**Genevieve BAILLON**, domiciliée " 2, Impasse Frantz  
Brunet", décédée le 11 novembre

*" Le Chuchal "*

**Auberge à la campagne**  
**Margeat**

**03 160 Franchesse**

**Tél : 04 70 67 19 62**



Fermé le mardi soir et le mercredi  
Résevation recommandée





## Le moteur à eau

A Bourbon, l'association "Esprit libre" fait des recherches sur le moteur à eau dit "PANTONE" du nom de son inventeur. Moteur qui aurait d'impressionnantes performances : **pollution réduite de 95%, consommation divisée par 2, 3 ou 4 selon le type d'installation.** Un exposé a eu lieu le 9 novembre à Bourbon l'Archambault et plusieurs personnes de Franchesse y participaient. L'association veut passer à l'expérimentation, **il faut pour cela du matériel et des moyens.**

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez contacter :  
Association "Esprit libre"  
Place du champ de Foire  
03 160 Bourbon l'Archambault



## Trucs et astuces pour le jardin



### Fertilisez votre terre de jardin

En utilisant **la cendre de bois** riche en potasse

- Mettez-la directement dans le jardin, retournez la terre tout de suite ou laissez pénétrer avec la pluie. Attention, n'en mettez pas aux pieds des fraisiers, groseilliers, framboisiers... car elle favorise l'apparition des feuilles au détriment des fruits.
- Déposez-la au tas de compost.

En **arrosant avec du purin d'ortie**, engrais complet pauvre en phosphate mais qui comprend du magnésium, du soufre et du fer.

*Recette : 1 Kg de feuilles, de préférence jeunes et non montées à graines +10 litres d'eau. Laissez macérer 15 jours environ dans un récipient en bois ou en plastique. Filtrez grossièrement. Diluez un litre de purin pour 10 litres d'eau .*

Arrosez 15 jours après la levée des plants, toutes les semaines ou tous les 15 jours.

## Conseils pour économiser l'énergie... en matière de chauffage



**En adoptant certains gestes simples quotidiens, nous diminuons notre consommation d'énergie et par conséquent nos factures.**

**Nous contribuons en plus à réduire les impacts des activités humaines sur la planète.**

- Dépoussiérez régulièrement les grilles de vos convecteurs pour bénéficier de toute la chaleur qu'ils diffusent.
- Pensez à baisser le chauffage quand vous sortez plusieurs heures de chez vous, et à l'éteindre complètement si c'est pour plusieurs jours.
- Ouvrez les fenêtres de votre maison pour aérer, mais pas trop longtemps en hiver : 10 à 15 minutes suffisent amplement. Pensez aussi à baisser le chauffage lors de cette opération.
- Prenez soin de la qualité de l'air de votre maison et faites vérifier régulièrement vos appareils de chauffage. En plus, bien entretenus, ils seront moins gourmands en énergie.
- Installer une serre ou une véranda au sud apporte de la chaleur en hiver et crée un espace tampon entre intérieur et extérieur. Bien conçue, elle peut diminuer les besoins de chauffage de 15%. Mais pour éviter qu'elle ne soit un vrai four en été, il faut prévoir une toiture opaque ou un volet protecteur et une ventilation efficace (ouvrant en partie haute et basse pour évacuer la chaleur).  
*ADEME*
- Un thermostat d'ambiance et des robinets thermostatiques permettent de maintenir la température de chaque pièce selon un type d'utilisation (chambre, séjour...) et les apports gratuits de chaleur (exposition sud...).  
Un système de chauffage intégrant une horloge de programmation est encore plus performant car il réduit automatiquement la température la nuit ou quand la maison est vide.
- Empêcher la chaleur de s'échapper, c'est une façon économique de se chauffer : en isolant le toit ou les murs de la maison (10 à 20 % d'énergie épargnée), les planchers bas (5 à 10 %), en optant pour des fenêtres à double vitrage (10% en moyenne) et en veillant à l'étanchéité de leur bâti. Attention, une maison bien isolée doit être bien ventilée pour éviter les problèmes d'humidité. *ADEME*

*Ces conseils sont donnés par la fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme ([www.planete-nature.org](http://www.planete-nature.org)) et/ou par l'ADEME*



## Travaux

### Ecole

#### Création d'une aire de stationnement

**Sécurisation des abords** du site avec aménagement d'un passage pour piétons, interdiction de dépassement des véhicules au moyen d'une ligne blanche continue et mise en place de panneaux de signalisation.

Estimation du montant des travaux par la DDE: 12000 euros

Subvention du département: 20% à 30%

Différence: autofinancement

#### Aménagement de la cour de l'école

Une clôture sera installée pour fermer la cour côté route. Elle sera fixée entre le coin du préau et le coin du bâtiment.

#### Aménagement des bâtiments

Voir les plans pages 6 et 7

**Membres de la commission de travaux** : Roland Chalmin, Isabelle Désurier, Jean Verdier et Gérard Vernis.

### Stade

Le **stationnement** aménagé dernièrement s'avérait insuffisant, un agrandissement a été réalisé par les membres de l'ASF. La commune a financé l'achat des cailloux.

**L'éclairage**, demandé depuis longtemps par l'Association Sportive, sera installé en 2005.

Coût total : 13 050 Euros H.T.

Subvention Conseil Général : 8 483 Euros H.T.

Subvention du S.I.E.G.A. : 653 Euros H.T.

A la charge de la commune : 3 914 Euros H.T.

### Terrain de pétanque

**L'éclairage** de ce terrain se fera en même temps que celui du stade.

Coût total : 972 Euros H.T.

Subvention Conseil Général : 632 Euros H.T.

Subvention S.I.E.G.A. : 49 Euros H.T.

A la charge de la commune : 291 Euros H.T.

### Voirie programme 2004

Chemin rural de Gâtelière au Lieu Belin

Coût : 9 000 Euros H.T.

Chemin des Forges à l'Arbre Sec

Coût : 8 097.50 Euros H.T.

Chemin du Mont à Rouère

Coût : 9 370 Euros H.T.

Chemin du gué Plaimbaut à Paudrap

Coût : 548 Euros H.T.

Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 30% par le Département. Le complément est financé par un emprunt et une petite partie en autofinancement.

### Eglise

La **réfection de la toiture** (chapelle nord) est terminée. Le montant de ces travaux s'élève à 11 415.31 Euros H.T., ils sont subventionnés à 75 % ( 50% Etat + 25% Conseil Général).

#### Parvis

Lors de la réception des travaux avec les services de l'équipement plusieurs malfaçons ont été constatées : soulèvements, fissurations et manque d'homogénéité. Le syndicat a décidé de refaire à ses frais le béton désactivé mis en cause. Les désordres observés seraient dus à un manque d'épaisseur du béton (livré trop sec), à l'absence de joints de dilatation et également à l'absence d'arrosage à l'issue de la mise en œuvre au mois de juillet 2002.

### Aménagement paysager du bourg

L'embellissement de la traversée du bourg se poursuit:

- réalisation de 2 nouveaux parterres : un devant chez M. et M<sup>me</sup> Larouble et un autre au bord du canal (avec l'aimable autorisation de M. Jean-Marc Moulin).
- nettoyage du talus situé derrière chez Annie Serre.
- nettoyage des abords paysagers de la Poste.

Si vous souhaitez participer à cet embellissement, comme le font déjà MM. Jean GUYONNET, Didier NEURY, René THUARD et Didier TOUTAIN, vous pouvez, vous aussi, fleurir et/ou entretenir un parterre communal. Prendre contact en mairie.

### Travaux à l'étude

Le rez-de-chaussée du **presbytère** devrait être aménagé pour accueillir la **bibliothèque** et le **club informatique** (libérant ainsi l'appartement du dessus).

Au printemps 2005, **une nouvelle guirlande lumineuse** sera accrochée dans la Rue des Lanciers, après des travaux pour la fixer à une hauteur suffisante et éviter ainsi qu'elle ne soit régulièrement détériorée.

## Histoire locale

### Il y a 100 ans à Franchesse ... en 1904

#### Remous au conseil municipal

Au départ, l'affaire ne semble pas porter à conséquence. Dans sa séance du 7 février, et à l'unanimité, le conseil accepte l'achat d'un gramophone (1) destiné aux cours d'adultes, pour la distribution des prix, dans les classes...Son coût (140 francs) sera pris sur les crédits de 1903 et 1904 destinés à l'achat de livres pour la bibliothèque, laquelle compte déjà 350 volumes.

Est aussi votée à l'unanimité une gratification de 75 francs destinée à M. LAPRUGNE, secrétaire de mairie, qui a procédé au classement des archives de la mairie, travail long et minutieux souvent demandé par la Préfecture et fait sans doute en plus de son travail normal.

Or une semaine après, le conseil, à nouveau réuni sur demande de l'un de ses membres, revient sur ces 2 décisions. Après vote à bulletin secret, l'assemblée rejette par 6 voix contre 3 et 1 bulletin nul la gratification accordée à M. LAPRUGNE et veut faire de même au sujet de l'achat du gramophone. Nous pouvons alors lire "Un tumulte se produit alors, M. le président (M. ROQUET) lève la séance et déclare qu'immédiatement, il envoie à M. le Préfet sa démission de maire de la commune de Franchesse."

Le 6 mars, M. METENIER, adjoint faisant fonction de maire, a convoqué le conseil pour l'élection d'un nouveau maire. M. JAMET Louis est élu.

#### Elections municipales (2)

La proximité des élections municipales qui ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 8 mai 1904 ne devait sans doute pas être étrangère aux événements précédents et la vie de la commune a dû être bien agitée pendant cette période.

#### Chemins

Plusieurs ventes d'excédents de chemins sont effectuées mais il est constaté aussi que des anticipations ont été faites, c'est à dire que certains ont enclos des excédents dans leur propriété. Une commission ad hoc en relève un certain nombre sur le chemin rural reliant la route d'Ygrande au chemin rural de Franchesse à St-Plaisir (surfaces allant de 100 m<sup>2</sup> à 375 m<sup>2</sup> et même un puits creusé sur le terrain communal !). Le juge de Paix en réglera une autre commise vers Bouquetraud.

#### Règlement sanitaire

Sur la demande de M. Le Préfet, un règlement sanitaire est adopté lors de la séance du 7 février. Il concerne les habitations, la protection de l'eau, la gestion de certains déchets et les précautions à prendre en cas de maladie épidémique ou transmissible. Voici quelques uns des 16 articles :

Art.3 : Les cheminées, fours et appareils quelconques de chauffage seront aménagés de façon à ce qu'il ne se dégage pas à l'intérieur des pièces, ni fumée, ni gaz toxique. L'habitation de nuit est interdite dans les caves et les sous-sols.

Art.4 : Les sources seront captées soigneusement et couvertes. Il sera interdit d'y laver ou d'y rincer quoi que ce soit.

Art.5 : Les puits seront placés à une distance convenable des fosses à fumier ou à purin et des fosses d'aisance.

Art.6 : Le plomb est exclu des réservoirs destinés à l'eau potable.

Art.8 : Les dépôts de vidanges, gadoues, immondices, balles, feuilles sèches en putréfaction, marc de raisin sont interdits s'ils sont de nature à compromettre la santé publique. Il est également interdit de déverser les vidanges dans les cours d'eau.

Art;10 : Il est interdit de jeter les animaux morts dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres ou de les enterrer au voisinage des habitations, du puits ou des abreuvoirs.

Art.13 : Il est interdit de déverser aucune déjection provenant d'un malade atteint d'une maladie transmissible sur le sol des voies publiques ou privées, des cours, des jardins, sur les fumiers ou dans les cours d'eau. Ces déjections, recueillies dans des vases spéciaux, seront enterrées profondément mais seulement après avoir été désinfectées à la chaux vive.

Art.15 : Les locaux occupés par le malade seront désinfectés par les particuliers après sa guérison ou son décès.

#### Fournitures scolaires

Jusqu'à présent, la commune ne payait les fournitures scolaires qu'aux élèves défavorisés dont une liste était dressée chaque année. A partir de la rentrée des classes d'octobre 1904, les fournitures classiques seront fournies par la commune à tous les élèves des écoles communales de filles et de

garçons. L'instituteur et l'institutrice disposeront de 5 Francs par élève et par an.(3)

### La Loue

Jusqu'à présent, la loue des domestiques avait lieu le 22 juin et n'avait plus aucune importance car venant après toutes les autres loues de la région. Le 3 juillet, le conseil décide qu'à partir de 1905, cette loue aura lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de Juin. (4)

### Réparations à l'école de filles

Il est urgent de faire diverses réparations aux classes ainsi qu'au logement de l'institutrice.

### La Poste

Depuis sa création, le bureau a acquis une certaine importance par le nombre de correspondances et de dépêches télégraphiques reçues à Franchesse. Or pendant que le facteur-receveur effectue sa tournée, le bureau est fermé au public une partie de la journée, ce qui est une gêne pour son fonctionnement. Le conseil demande donc que le bureau soit transformé en recette de plein exercice et prend l'engagement de fournir gratuitement pendant 18 ans le local nécessaire au logement du titulaire et l'achat d'un indicateur Thierry...

### A l'église

M. le curé Soulier nous apprend l'achat des statues de St-Pierre, du Sacré-Cœur, de Ste Anne et de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque (qui étaient disposées autour du chœur).

- 1) C'est un phonographe.
- 2) Elles avaient lieu tous les 4 ans à cette époque. A Franchesse, il fallait élire 12 conseillers.
- 3) Les fournitures scolaires sont normalement à la charge des familles. Il existe peut-être encore quelques régions de France où les communes ne les paient pas.
- 4) Le jour de la loue, les ouvriers agricoles se cherchaient un nouveau patron. Le contrat durait du 24 juin au 11 novembre (de la St-Jean à la St -Martin). Une autre foire-loue se tenait en octobre mais elle était moins importante qu'en juin car il fallait moins de bras en hiver dans les fermes. Il y avait 3 loues importantes dans notre région : "la Saint-Gervais" à Lury-Lévis, "la Saint-Baso" à Franchesse et "le 10 de juin" à Bourbon l'Archambault. En fixant la loue au 1<sup>er</sup> dimanche de juin, le conseil la faisait coïncider avec la Saint Basole (Basle). Appelée "la Saint-Baso", cette loue était accompagnée d'une fête foraine importante avant de s'éteindre dans les années 1960.

V  
E  
N  
T  
E  
  
D  
I  
R  
E  
C  
T  
E

### Abattoir de volailles

**M. et Mme MICAUD**

" La Mouillère "

03160 Franchesse

Tél. maison : 04 70 66 21 65

Tél. abattoir : 04 70 66 25 92



P  
R  
E  
P  
A  
R  
A  
T  
I  
O  
N

### ARTISAN

**CARRELEUR - MOSAÏSTE**



**Jean - Luc SARRAUD**

" Le Crotet "

03 160 FRANCHESSE

Tél : 04 70 67 18 37

### Ont collaboré à ce numéro :

André DESPRET "Histoire locale" pages 10 et 11

Gérard VERNIS "Le mot du Maire" page 1

" Le moteur à eau " page 8

Valérie VERNISSE "Les ch'tites canailles" page 5

Isabelle VILLE : Impression en mairie

Isabelle DESURIER : Rédaction des autres articles et mise en page

### Annie SERRE



Station - service /Quincaillerie

Journaux/Tabacs

Épicerie

Fruits et légumes

Développement photos

Boucherie/Charcuterie

Ouvert tous les jours  
Fermé dimanche après-midi  
et lundi après-midi

29, rue des Lanciers - 03 160 FRANCHESSE

Tél : 04 70 66 27 03

## Félicitations

A toutes les personnes qui participent à la **décoration du village**  
à l'occasion des fêtes de Noël en illuminant chez elles.

Aux généreux donateurs et aux bénévoles qui ont assuré le succès du **téléthon** dans notre commune et tout particulièrement Corinne GAUJOUR qui a géré l'organisation de cette manifestation mais aussi les adolescents qui ont vendu des tickets le samedi matin dans le bourg : Gabriel DESCHAMPS, Hugo DURBISE, Marcellin SARRAUD, Clément et Florian VILLATTE.

Toute la population est invitée à venir assister à la  
cérémonie **des vœux du Maire**.

Elle aura lieu le dimanche **9 janvier 2005, à 11h**,  
à la salle polyvalente et sera suivie d'un vin  
d'honneur.

Les photos de classe ayant remportées un vif succès  
l'an passé, nous recherchons des **photos de**  
**conscrits de FRANCHESSE** pour notre **exposition**  
**de printemps** (30 avril et 1er mai 2005). Vous  
pouvez d'ores et déjà nous contacter en mairie.

C'est quelques jours avant le 25 décembre que seront  
distribués les colis de Noël aux personnes de plus de 65 ans  
de la commune. Les membres du **C.C.A.S.** remettent ,  
depuis quelques années déjà, une plante fleurie aux dames et  
une bouteille de vin aux messieurs ainsi que 2 bons d'achats  
par personne à utiliser à la boulangerie et à l'épicerie. Les  
gens de Franchesse en maison de retraite ou à l'hôpital ne  
sont bien sûr pas oubliés.

Le 10 octobre dernier, ces mêmes personnes étaient réunies  
à la salle polyvalente pour déguster le repas préparé par Eric  
BOUCHON et servi en leur honneur. Cinquante couverts  
étaient dressés et c'est en fin de soirée que les convives  
sont rentrés chez eux, satisfaits de cette journée de  
rencontres et d'échanges.

### Stop pub !

Pour lutter contre la prolifération des publicités non  
désirées, représentant 40 Kg de papier par an et par  
habitant, le ministère de l'Ecologie a mis en service un  
**autocollant** à installer sur sa boîte aux lettres. Pour  
vous le procurer, rendez vous **en mairie** où il est mis  
à votre disposition gratuitement ou consultez le site  
de l'agence de l'environnement : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**L'abus de prospectus  
est dangereux  
pour ma planète...**



NON aux imprimés publicitaires et aux gratuits sans adresse  
DUI ou journal de ma collectivité.

**MERCI d'épargner ma boîte aux lettres !**

### Tribune libre

Nous aimerions connaître vos remarques, suggestions ainsi que les rubriques qui vous plaisent, celles qui vous déplaisent et celles que vous aimeriez trouver.

N'hésitez pas à nous donner votre avis afin que ce bulletin vous apporte réellement des informations.

Coupon - réponse à nous retourner en mairie :

Nom, prénom, adresse ( facultatif):

Remarques, suggestions, rubriques différentes, demande d'informations sur un sujet précis...